

La filière arganière se structure

Le premier Congrès international de l'arganier, tenu à Agadir avec la participation de professionnels marocains et étrangers s'est donné pour objectif de coordonner les efforts des acteurs afin d'aboutir à de meilleurs résultats sur le terrain.

ABDELFATTAH ABERBRI

Le premier Congrès international de l'arganier qui a eu lieu dans la ville d'Agadir, les 15, 16 et 17 décembre, a été couronné par l'élaboration d'une série de recommandations inscrites dans une approche globale, tenant en ample considération toutes les contraintes entravant le développement de l'arganier, dont le déséquilibre des écosystèmes et l'abus en terme d'exploitation des espaces où se régénère l'arganier.

Pour ce faire, les recommandations se veulent tantôt penchées sur la préservation du patrimoine biosphère, dont le domaine forestier et la valorisation de la filière d'argane, tantôt sur des axes relatifs au recours à la recherche scientifique, et à son adoption en termes de régénération et d'exploitation de l'arganier. De ce fait, il a été convenu d'entreprendre la création d'un pôle d'excellence de la recherche sur l'arganier et sur les écosystèmes l'abritant pour assurer une meilleure synergie

entre les différents partenaires, œuvrant dans ce domaine.

Ainsi, il a été décidé de procéder à la modernisation des pépinières agréées consacrées à la production de plants et à la création de laboratoires de culture in vitro. Les difficultés par rapport à cette technique, résident particulièrement dans la partialité des connaissances relatives aux techniques avancées, nécessitant l'intégration des compléments indispensables pour l'optimisation des références techniques applicables sur le terrain. Par ailleurs, les congressistes ont souligné, la création d'un réseau d'experts, œuvrant pour la conservation de la qualité des produits de l'arganier, la mise au point d'un kit rapide de détection de l'adultération de l'huile d'argane.

Et pour la sécurité du consommateur, on a mis l'accent sur le besoin impérieux d'obliger les commerçants des produits d'arganier, au niveau national comme à l'export, de fournir des bulletins d'analyses. Une autre recommandation est la nécessité de transmission de l'information scientifique aux intervenants de la filière, notamment, celle sur l'impact de l'adultération de l'huile d'argane. Aussi, a-t-on recommandé, outre l'amplification et l'approfondissement des études cliniques relatives à l'huile d'argane et à son efficacité dans le traitement des maladies cardiovasculaires, la mise en place d'une étude visant l'adéquation entre le coût de production et la marge de bénéfice. L'importance de ces recommandations, qui serviront de feuille de route pour la mise en œuvre des plans d'action dédiés au développement de l'arganier, se manifeste aussi dans

LES CLÉS

Bases scientifiques

- Cette édition table sur la contribution à la consolidation du plan d'action visant le développement d'une filière arganière sur des bases scientifiques solides.

l'implication des institutions nationales et étrangères. Le Centre international de recherche agronomique pour le développement (CIRAD) en particulier, va assurer le développement de leur collaboration, via la mise en place de nouveaux projets de recherche et la contribution à leur financement. En terme d'utilisation des produits dérivant de l'arganier, destinés à l'alimentation animale, il a été préconisé, à titre de recommandation bien sûr, l'encouragement de la recherche dans ce domaine.

Des recherches, donc, sur le ravageur de l'arganier, devraient être effectuées et développées. Car il s'est avéré que les produits de l'arganier ont prouvé leur efficacité dans la lutte contre les maladies infectieuses chez l'Homme et chez l'animal.

Ces recherches, étant à leur début, elles devraient être encouragées. Il faut souligner que la Fondation Mohammed VI s'est déclarée prête pour collaborer avec toutes les institutions de formation et de recherche pour envisager d'autres solutions alternatives pour la réduction de la consommation du bois de l'arganier, comme le biogaz ou autres.

Des études seront aussi dédiées au facteur humain, à son développement et à celui des espaces biosphères. ■



plusieurs recommandations ont été émises afin de moderniser la filière arganière.

Des menaces à endiguer

Chaque année, cette argane localisée dans le Haut-Atlas, l'Anti-Atlas et la région du Souss, perd quelque 600 hectares de sa superficie. La sécheresse, l'extension des zones industrielles, mais surtout les pertes dues aux passages des troupeaux nomades sont les principales causes. Sans parler bien évidemment, des techniques de cueillette des populations locales, de plus en plus pressives. Non conscient de ces dégâts, l'Etat ne mobilise pour sau-

ver ce qui peut l'être. C'est dans ce cadre qu'un contrat-programme exécuté par l'Agence nationale pour le développement des zones oasiennes et de l'arganier (ANDZOA) tente de réhabiliter 200 000 hectares à l'horizon 2020. Les exploitations modernes pour les arganiers devraient également passer à 5 000 hectares. La production de l'huile d'argane, de 4 000 tonnes par an actuellement, doit à son tour atteindre la barre des 10 000 tonnes dans les huit prochaines années.

“ Ainsi, il a été décidé de procéder à la modernisation des pépinières agréées consacrées à la production de plants et à la création de laboratoires de culture in vitro.”

Deux conventions pour le développement de la filière arganière



Les travaux du Congrès international de l'arganier, initié sous le thème «Les acquis et perspectives de la recherche sur l'arganier», ont été couronnés de succès suite à la signature de deux conventions-cadres pour le secteur.

Les travaux du Congrès international de l'arganier, initié sous le thème «Les acquis et perspectives de la recherche sur l'arganier», ont été couronnés de succès suite à la signature de deux conventions-cadres pour le secteur. Deux conventions qui viennent compléter le programme de promotion de ce secteur. En effet, depuis la création de l'Agence nationale pour le développement des zones oasiennes et de l'arganier (ANDZOA), le ministère de l'agriculture a multiplié les efforts pour structurer cette filière et la recherche scientifique est aujourd'hui au centre de cet arsenal de développement.

«Afin de compléter notre approche de développement intégrée de l'arganeraie et pour capter le maximum de valeur ajoutée dégagée par les leviers de R&D au niveau de l'amont de la filière, la structuration de l'aval est déterminante. Ainsi, nous avons lancé plusieurs projets qui visent l'extension des peuplements, la valorisation, la labellisation, la promotion et la commercialisation des produits de l'arganier. Pour consolider la relation des exploitants de la filière arganière avec le maillon valorisation et commercialisation, nous venons de mettre en place une direction dédiée aux produits du terroir au niveau de l'ADA dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de développement des produits du terroir au Maroc», souligne Aziz Akhannouch, ministre de l'agriculture et de la pêche maritime. Il est à noter que la première convention a été signée entre l'ANDZOA et la Fédération interprofessionnelle marocaine de l'argan (FIMARGANE). L'objectif de cette convention étant l'appui institutionnel et technique des structures professionnelles régionales et structures interprofessionnelles nationales représentatives de la filière de l'argan et ce, à travers l'élaboration d'un diagnostic de l'état des lieux des organisations professionnelles existantes, l'encadrement de la filière de l'argan et la diffusion des techniques modernes de production en vue de l'amélioration quantitative et qualitative des productions. Par ailleurs, la deuxième convention-cadre de partenariat a été signée entre le ministère de l'agriculture et de la pêche maritime (département de l'agriculture), le Haut Commissariat aux eaux et forêts et à la lutte contre la désertification, l'Agence nationale pour le développement des zones oasiennes et de l'arganier, la Fédération marocaine interprofessionnelle de l'argan et la Fédération marocaine des associations des ayants droit usagers de l'arganier.

Cette convention de partenariat est dédiée à l'élaboration et l'exécution d'un programme collaboratif visant la mise à niveau des connaissances des filles et fils des ayants droit qui seront ainsi accompagnés et formés. L'objectif étant de moderniser et d'améliorer les performances socio-économiques, environnementales et techniques de la filière arganière. Ainsi, cette convention permettra de mettre en place des actions ciblées de transfert des acquis en matière de la recherche et des nouvelles technologies. Notons que l'un des pivots de cette convention est la conception et l'exécution de campagnes de communication, de sensibilisation, des actions d'accompagnement des ayants droit ainsi que la conception d'un programme de développement des aires de l'arganier.

Le 20-12-2011 à 11:19

Par : Majda Saber
DNCR à Agadir



Imprimer |



Envoyer à un ami(e) |



Format PDF

Nouveau Portail
ALM
Prochainement...

Aujourd'hui
LE MAROC

Forêt d'arganier : la conservation et la régénération en priorités au Maroc

Face aux multiples pressions qui pèsent sur la forêt d'arganier, la conservation et la régénération de cette espèce endémique propre à la région du Souss et ses environs ont été toujours érigées en priorités au Maroc.

Selon le Secrétaire général du Haut Commissariat aux eaux et forêts et à la lutte contre la désertification, Abderahim Houmy, un programme pour la plantation de 20.000 ha d'ici 2014 dans le cadre de projets intégrés, a été réalisé à hauteur de 75 %.

La maîtrise de la production des plants et les premiers essais de régénération de l'arganier sur des superficies très limitées, ont été effectués vers le début des années 2000.

Les acquis et les perspectives de la recherche scientifique sur l'arganier ont été au coeur des débats entre scientifiques, gestionnaires de forêts, opérateurs économiques et utilisateurs lors d'un congrès international tenu en fin de semaine à Agadir.

La dynamique de conservation a été intensifiée d'autant plus que la réserve d'arganeraie, qui s'étale sur une superficie de 2,5 millions d'hectares, a été déclarée, en 1998, par l'UNESCO, première réserve de biosphère au Maroc.

Il faut dire qu'outre l'exploitation par les ayants droits, les activités agricoles et pastorales, l'arganier, espèce autochtone d'un milieu aride, subit la pression d'une urbanisation galopante, en particulier au niveau de la capitale du Souss, une triste réalité rappelée encore une fois avec force lors du congrès d'Agadir.

Les projets d'investissement entrepris depuis les années 1970 ont mobilisé aux dépens de la forêt, une superficie globale d'environ 12.860 ha, dont 5.860 ha au profit des projets d'infrastructures, d'urbanisation et du tourisme et 7.000 ha pour l'agriculture.

Fort des résultats d'une recherche scientifique soutenue, le Haut commissariat aux Eaux et Forêts dit avoir misé sur le processus de régénération de l'arganier en mettant en valeur les acquis de l'expérience du passé mais aussi les nouveaux résultats de la recherche.

Pour assurer une meilleure réussite des interventions, une série d'actions ont été nécessaires, telles la clôture systématique des périmètres de régénération, l'octroi de compensations aux ayants droits et l'initiation de programmes de régénération communautaires avec les associations de développement local.

Il faut dire que le statut de réserve de biosphère octroyé par l'UNESCO qui consacre d'ailleurs la richesse de cet écosystème, impose d'adopter progressivement des systèmes de gestion appropriée des ressources naturelles et la préservation des espaces forestiers et de leur biodiversité.

Conformément aux dispositions du cadre statutaire du Réseau Mondial des Réserves de Biosphère, la réserve d'arganier a ainsi fait l'objet de l'évaluation décennale en 2009.

Le Comité consultatif international sur les réserves de biosphère "s'est déclaré satisfait de la mise en œuvre du plan cadre de cette réserve de biosphère", se félicite M. Houmy.

En raison de ses propriétés et de ses utilisations, l'arganier fait également partie des ressources génétiques couvertes par le champ d'application du protocole de Nagoya (Japon le 29 Octobre 2010) adopté sous les auspices de la Convention sur la Diversité Biologique.

Les deux principaux objectifs retenus lors de cette conférence concernent l'adoption d'un protocole relatif à l'accès aux ressources et partage des avantages (APA) et l'établissement d'un Plan stratégique de préservation de la biodiversité pour 2020.

Le protocole APA est important pour la conservation de l'arganier, selon M. Houmy, dans la mesure où il permettrait d'assurer un partage des avantages découlant de l'exploitation de ses produits et ce, à travers des incitations en faveur de la conservation et l'utilisation durable de cette ressource et au développement socio-économique local et au bien-être des populations locales.

Dans cet élan pour préserver et réglementer l'exploitation de cette espèce, deux nouvelles conventions ont été conclues en marge du colloque scientifique d'Agadir. L'objectif est de parvenir, dans une démarche participative, à mieux organiser la filière arganier et assurer, au mieux, l'équilibre entre les impératifs socio-économiques et les exigences de la pérennité d'un patrimoine universellement reconnu.

Mardi 20 Décembre 2011 - 07:51
Atlasinfo avec MAP

Source : http://www.atlasinfo.fr/Foret-d-arganier-la-conservation-et-la-regeneration-en-priorites-au-Maroc_a23894.html



DES EXPERTS SE SONT PENCHÉS SUR L'AVENIR DE LA FILIÈRE À AGADIR

Argane : 400 000 familles vivent de ce produit convoité qui rapporte seulement 125 MDH à l'export

■ L'espèce occupe environ 870 000 ha répartis sur plusieurs zones du sud du Royaume ■ La surface couverte recule de 600 ha/an sous l'effet du stress hydrique et de l'urbanisation ■ Un centre de recherches dédié sera construit à Agadir.

Comme produit alimentaire ou pour un usage cosmétique, les vertus de l'huile d'argane dépassent très largement les frontières du Maroc. Aujourd'hui, l'arganier fait l'objet d'une grande convoitise avec, en toile de fond, de gros enjeux économiques et environnementaux. Le premier congrès international qui lui a été consacré, du 15 au 17 décembre à Agadir, a été justement l'occasion pour les experts de donner un large éclairage sur cet arbre bien marocain et les dangers qui le guettent, mais aussi sur ses perspectives car il en a, et de très prometteuses.

Dans les coulisses, des producteurs d'huile ont profité de la présence de plusieurs décideurs et opérateurs pour dénoncer le laboratoire Pierre Fabre, «coupable» d'avoir enregistré le nom «argane» comme dénomination d'une gamme de produits (voir encadré). Ce problème n'a pas été officiellement évoqué. Le Dr

Mohamed Ouater, président de la Fédération marocaine de la filière d'argane et aux commandes également de l'Association marocaine de l'indication géographique de l'huile d'argane (AMIGHA), souligne que ce congrès n'était pas le lieu indiqué. Il s'agissait plutôt, pour nombre de participants, d'un moment de réflexion sur les moyens de préserver cette espèce.

C'est là d'ailleurs un des objectifs du contrat programme 2011-2020 signé par l'Etat et les professionnels lors des 4^{es} Assises de l'agriculture tenues en avril dernier à Meknès. Ce document comprend plusieurs mesures pour moderniser les méthodes de production et d'extraction de l'argane et les moyens d'en faire un produit de haute valeur ajoutée, surtout que certains chercheurs parlent de possibilités d'application dans la lutte contre le cancer.

Sur un budget de 2,25 milliards de DH, 800 millions se-



ront dédiés à la densification, 400 millions iront aux travaux d'aménagement foncier et à la conservation des eaux et sols tandis que 50 autres millions seront mobilisés pour la construction, à Agadir, du Centre national de recherche sur l'arganier. En effet, comme l'a expliqué Aziz Akhan-

nouch, ministre de l'agriculture et de la pêche maritime, la R&D est un axe privilégié du programme parce que l'Etat y voit un vecteur de développement d'une haute valeur ajoutée.

4 000 tonnes d'huiles produites par an, 400 exportées

Actuellement, la production d'huile est estimée à 4 000 tonnes par an, dont 400 exportées pour une contrepartie de 125 MDH. Mais ces chiffres sont faussés par le fait qu'une partie des exportations se fait sous l'appellation «huiles végétales». Un spécialiste considère que sur les 4 000 tonnes, jusqu'à 70% sont exportées et le reste réservé à l'auto-consommation ou vendu localement.

Quoi qu'il en soit, pour quelque 400 000 familles, l'arganier représente plus de 40% de leurs revenus. C'est pour cela qu'une très ancienne loi (elle date de 1925) accorde à la population installée dans certaines zones des droits de jouissance (cueillette du fruit, parcours des troupeaux, utilisation des sols pour des cultures d'appoint, le ramassage du bois mort...). Ce qui n'est pas de nature à garantir la pérennité de l'arbre. Ce faisant, le ministère de tu-

telle, à travers l'Agence nationale pour le développement des zones oasiennes et de l'arganier (ANDZOA, organisatrice du congrès) et le Haut commissariat aux eaux et forêts se sont impliqués dans la protection et l'encouragement de la culture. D'après leurs constats, l'arganeraie recule de 600 ha par an en raison notamment du stress hydrique, de l'urbanisation et des pratiques qui découlent des droits.

L'arganeraie nationale occupe entre 820 000 et 870 000 ha, soit 17% de la superficie forestière nationale et 70% de la surface boisée de l'espace concerné. Cela va de Taroudant (360 000 ha) jusqu'à Essaouira (130 000 ha), en passant par Agadir (37 000 ha), Aït Melloul (13 000 ha) ou encore Inezgane (13 000 ha) et Chtouka-Aït Baha (90 000 ha)... Pour améliorer la production, mais aussi lutter contre la désertification, le contrat programme vise à porter la densité des arbres, actuellement de 30 à 50 par ha, à 100 arbres/ha. On relève à cet égard qu'un arbre donne entre 20 et 50 kg de fruits selon la variété et la région, et pour un litre d'huile il faut 38 kg de fruits ■

MOHAMED EL MAAROUFI

CONFLIT

Les producteurs visent l'annulation de la marque Argane déposée à l'OMPI

Le laboratoire Pierre Fabre a déposé la marque «Argane» à l'Organisation mondiale de la protection intellectuelle (OMPI) en 1980. Cela est passé totalement inaperçu et puis, même si on lui avait opposé un quelconque argument ce n'était pas légalement recevable. Il fallait deux éléments fondamentaux : une loi protégeant les produits du terroir et des produits bénéficiant de ce qu'on appelle, au Maroc comme ailleurs, d'une indication géographique protégée (IGP). Le Département de tutelle, la région et le tissu associatif avec notamment l'AMIGHA s'étaient mobilisés et la loi sur les signes distinctifs d'origine et des qualités a été adoptée en juin 2008. Parallèlement, il fallait élaborer un cahier des charges et chercher des alliances chez les ONG. De l'avis du Dr Mohamed Ouraïs, président de la Chambre de l'agriculture du Souss,

la région Aquitaine en France a largement contribué au processus, d'abord pour le conseil et ensuite pour le montage du dossier complet. La première certification est intervenue en 2010. Mais il faut aussi accompagner les 300 coopératives et mettre sur le marché des produits répondant aux normes. Aujourd'hui, les producteurs sont prêts pour reprendre possession de l'appellation «Argane», même si cela devait passer par une bataille juridique. Des négociations sont en cours depuis une année car le laboratoire Fabre qui avait attaqué un autre laboratoire, Clairjoie, pour défendre ses droits d'appellation a été débouté par le tribunal de grande instance de Paris qui a considéré que cette appellation ne pouvait pas être sa propriété pour la bonne raison qu'elle ne constitue pas un terme innovant mais un produit dont l'origine est marocaine ■

Agadir : Congrès international, 1er du genre Acquis et perspectives de la recherche scientifique sur l'Arganier

Du point de vue scientifique, l'arganier a fasciné plusieurs chercheurs marocains et étrangers, qui se sont penchés depuis plusieurs années sur l'étude des aspects liés à sa biologie, ses exigences éco-géographiques, son environnement socioculturel et ses vertus. L'objectif du congrès d'Agadir, le 1er du genre avec sa compose internationale, est le partage des connaissances scientifiques et techniques entre les spécialistes de la communauté scientifique nationale et internationale, les gestionnaires forestiers, les acteurs économiques et les utilisateurs.

L'objectif est de contribuer à la consolidation d'un plan d'action visant le développement de la filière de l'arganier sur des bases scientifiques solides. Le premier congrès, qui se veut un rendez vous annuel de concertation et de coordination entre tous les acteurs intervenants dans la filière de l'Arganier, est organisé par l'Agence Nationale de Développement des Zones Oasiennes et de l'Arganier ; en partenariat avec le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime, le Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et l'Institut National de Recherche Agronomique. Le 1er congrès est un excellente initiative qui clôture le beau travail effectué par Aziz Akhannouch en tant qu'ancien ministre de l'Agriculture et de la Pêche.

Les principales recommandations issues du congrès

- La création d'un pôle d'excellence de la recherche sur l'arganier et l'écosystème d'arganier assurant une meilleure synergie entre les différents partenaires.
- La modernisation des pépinières, pourquoi pas des pépinières agrégées comme ce qui se fait pour les autres essences cas d'agrumes et maraîchage.
- La création des labos de culture in vitro. Aujourd'hui, dans cette technique on a encore des problèmes, et on suscite l'implication des chercheurs dans cette thématique.
- Les connaissances sur les techniques avancées sont fragmentaires et nécessitent une intégration et des compléments pour améliorer le référentiel technique à adopter sur le terrain.
- La création d'un réseau d'experts sur la qualité des produits de l'arganier.



- La mise au point d'un kit rapide de détection de l'adultération de l'Huile d'argane.
- L'obligation de fournir les bulletins d'analyse à l'échelle nationale comme à l'export pour la sécurité du consommateur.
- Le Transfert de l'information scientifique aux intervenants de la filière, notamment quant à l'impact de l'adultération de l'huile d'argane.
- L'amplification des études cliniques de l'Huile d'argane sur les pathologies cardiovasculaires à un plus large panel pour une meilleure significativité.
- La mise en place d'étude type Cout/Bénéfice mettant en évidence l'importance socioéconomique, sensorielle et habitudes alimentaires impliquant une sélection variétale garantissant une durabilité de la production concurrentielle.

Des institutions nationales et étrangères, particulièrement le CIRAD ont exprimé leur souhait de développer davantage leur collaboration, de mettre en place de nouveaux projets de recherche et de trouver les financements pour leurs réalisations. En ce qui concerne l'utilisation des sous produits de l'arganier dans l'alimentation animale, le débat a porté sur l'encouragement de la recherche dans ce domaine. En effet, il a été démontré que le rapport bénéfice/coût était largement en faveur de l'utilisation des tourteaux d'Argan.

La tolérance à la sécheresse est conditionnée entre autres, par la richesse des feuilles et des fruits en cires. Il a été noté que la composition et la richesse en cires varient avec le site et l'organe (fruits et feuilles). D'autres recherches sont nécessaires pour mieux comprendre le rôle des cires et des autres composés dans la résistance à la sécheresse et aux maladies et ravageurs.

Les études sur la valorisation de la pulpe des fruits sont très limitées et doivent être encouragées. Il a été démontré par exemple que la forme des fruits et le degré de leur maturité influencent la composition chimique de la pulpe. De même, dans de telles études, toute la chaîne de production, du ramassage à l'extraction, doit être prise en considération. L'impact de l'infestation des fruits par *Ceratitis capitata* sur la qualité des produits de l'arganier n'est pas connu. Des programmes de recherche sur ce ravageur doivent être développés.

L'utilisation de produits de l'arganier est très prometteuse pour la lutte contre les maladies infectieuses aussi bien humaine qu'animale. Un nouvel outil, la bioinformatique, a été présenté pour évaluer l'efficacité de différentes molécules. Ces recherches sont à leur début et doivent par conséquent être encouragées.

La Fondation Mohammed VI a exprimé sa volonté de collaborer avec toutes les institutions de formation et de recherche pour trouver d'autres sources d'énergies susceptibles de réduire la consommation du bois de l'arganeraie, comme le Biogaz. La nécessité de développement d'approches et modèles pour l'étude de la dynamique des espaces à Arganier.

La nécessité de conduire des études du milieu humain, son évolution et ses interactions avec les ressources naturelles (anthropologie).

Evaluation des coûts du travail, de la dégradation, des biens et services. Dans le cadre de l'économie verte (développement durable), l'exemple de l'Arganier peut être très illustratif.

Etude de la filière « huile argane » de l'amont à l'aval : production durable de la matière première, sa transformation (qualité) et sa valorisation.

Etude des interactions marché – Développement durable (pressions). La nécessité d'entamer des recherches sur les aspects technologiques : concassage, extraction de l'huile, etc.

Un institut de recherche pour l'arganier en projet

- Le dossier est à l'étude pour l'heure
- Signature de deux conventions en faveur du développement de la filière

L'ARGANIER, l'or vert du Souss était au cœur des discussions en fin de semaine dernière à Agadir. Et ce à l'occasion du congrès international organisé par l'Agence nationale de développement des zones oasiennes et de l'arganier (ANDZOA) en partenariat avec le ministère de l'Agriculture et de la Pêche maritime, le département des Eaux et Forêts et l'Institut National de Recherche Agronomique. La rencontre qui s'est clôturée le 17 décembre a réuni des experts et des chercheurs marocains et étrangers. Il s'agissait de mener une réflexion sur l'amélioration de la préservation et le développement durable de ce patrimoine.

Dans ce contexte, Aziz Akhannouch, ministre de l'Agriculture et de la Pêche maritime, a annoncé la mise en place d'un Institut de recherche dans le Souss.



Institutionnels et interprofession se donnent la main en vue du développement durable de l'aire de l'arganier (Ph. Archives)

Le projet est prévu dans le budget de l'Andzoa et devrait coûter une enveloppe de 50 millions de DH. Le démarrage du chantier est annoncé pour 2012. Pour l'heure, le dossier est à l'étude. En attendant pour le développement de la filière deux conventions ont été signées lors du congrès. La première a été conclue entre l'Andzoa et la Fédération

interprofessionnelle marocaine de l'argane (Fimargane).

L'objectif est de préciser les engagements des différentes parties impliquées et de coordonner leurs interventions sur le terrain. En un mot, il s'agit de travailler en synergie pour l'accroissement de la production, des investissements et des emplois. Pour ce faire, il est néces-

saire dans le cadre de la convention, d'un appui institutionnel et technique pour l'émergence de structures professionnelles régionales et structures interprofessionnelles nationales représentatives de la filière de l'Argane. Des objectifs qui devraient être atteints à l'horizon 2014. L'autre convention conclue lors du congrès international de l'arganier à Agadir, réunit outre l'Andzoa et la Fimargane, les départements de l'Agriculture et des Eaux et forêts. Il est question dans ce cadre d'élaboration et d'exécution d'un programme collaboratif visant la mise à niveau des connaissances des filles et fils des ayants droit de l'aire de l'arganier, est-il indiqué. Il s'agit aussi de l'accompagnement et la formation des concernés dans un objectif de modernisation et d'amélioration des performances socioéconomiques, environnementales et techniques de la filière de l'arganier.

L'objectif visé par tout cela, c'est bien le développement durable de la filière et de cette essence forestière qu'est l'arganier. Pour l'heure il s'agit entre autres d'identifier les besoins en formation avant de définir des programmes annuels. □

Malika ALAMI

À qui profite l'arganier?

Les participants au premier congrès international de l'arganier tirent la sonnette d'alarme : son exploitation génère aujourd'hui des bénéfices inégalement répartis entre l'amont et l'aval de la filière. Cadre juridique, coordination de la recherche, commerce équitable,...Autant de points abordés pour préserver et revaloriser cet arbre endémique du Maroc.



Un panel de haut rang a animé le premier congrès international de l'Arganier qui s'est tenu du 15 au 17 décembre à Agadir

Le malheur des uns fait le bonheur des autres. Une maxime qui sied parfaitement à l'injuste répartition des richesses découlant de l'exploitation et de la valorisation de l'arganier. Ces femmes rurales qui passent de longues journées à décortiquer le fruit sec de cet arbre reçoivent en fin de journée, en guise de rémunération, ce qui ne représente même pas l'équivalent du prix d'un kilogramme de viande rouge. Alors que ceux qui en font commerce, en tirent des marges de bénéfices battant tous les records. *«On n'a pas cessé de piller et pendant des années notre matériel végétal sans concertation. On prend gratuitement des échantillons de nos ressources génétiques pour les analyser dans des laboratoires sous d'autres cieux et tirer profit des résultats»*, dénonce Mohamed Badraoui, directeur de l'INRA. C'était à l'occasion du premier congrès international de l'Arganier qui s'est tenu du 15 au 17 décembre à Agadir. Une situation qui prête le flanc à la critique, en ne cessant de se compliquer.

«On n'a pas cessé de piller, pendant des années, notre matériel végétal sans la moindre concertation».

Mohamed Badraoui, directeur de l'INRA

Aux yeux des panelistes et des intervenants de haut calibre qui ont animé cette rencontre scientifique, cet état d'anarchie tient essentiellement au vide juridique caractérisant la législation nationale en la matière. Le Maroc n'a pas encore ratifié le traité de Nagoya, alors que le compte à rebours a déjà commencé, puisque la date fatidique est le premier février de l'année prochaine. En effet, le protocole prévoit des obligations fondamentales en termes de partage juste et équitable de l'accès et de l'utilisation des ressources génétiques. En d'autres termes, il garantit une sécurité juridique et un climat de transparence entre fournisseurs et clients. *«L'accès et partage des avantages (APA) se traduit par des retombées économiques certaines sur les populations pauvres. Elles seraient ainsi incitées à conserver leur biodiversité»*, détaille un haut responsable du Haut commissariat aux eaux et forêts et à la lutte contre la désertification

Une question d'équilibre

Cela étant, il semble que notre pays n'est pas encore prêt à s'aligner sur les dispositions de la convention internationale. Ce même cadre explique que plusieurs aspects ne sont encore ni bien définis, ni même étudiés. Quelle approche ? Quelle valorisation ? Quelles ressources génétiques ? Qui fait quoi ? ... Autant de questionnements qui découlent de l'absence totale de législation et de cadre institutionnel. *«C'est une question de volonté politique»*, laisse croire Mohamed Badraoui. Cette question n'est pas la seule à mettre sur la table : la problématique de l'équilibre entre la préservation de l'environnement et le développement socioéconomique est également une équation apparemment insoluble et qui informe sur le degré de complexité de la gestion de ce dossier.

Chiffres clés

- Investissements : 2,7 milliards de dirhams à l'horizon 2020.
- Superficie globale : près de 800 000 hectares (21 millions d'arbres) au lieu de 1,2 million d'hectares au début du 20e siècle.
- Perte annuelle : 600 ha par an.
- Perte de 44,5 % de la densité en 37 ans.
- Chaque hectare comprend en moyenne 30 arbres.
- Régénération artificielle de 16 000 ha.
- Production annuelle : 400 000 stères de bois, soit 13 % de la production nationale de bois combustible.
- 78 000 tonnes de coques.
- Entre 3 500 et 4 000 tonnes d'huiles d'arganier produites chaque année.

Paradoxalement, alors que bon nombre de scientifiques tirent la sonnette d'alarme, mettant en garde contre une éventuelle disparition, dans 400 ans, de l'arbre emblématique du Maroc, les activités de déracinement, elles, se poursuivent. La destruction de l'écosystème arganier est liée à plusieurs facteurs : le changement climatique et le désastre écologique qui va avec, la surexploitation des peuplements d'arganier, l'extension de l'urbanisation (travaux d'infrastructures, bâtiment...), la forte récurrence des incendies ces dernières années, l'intensification des cultures irriguées, etc. *«À quoi sert ce congrès face au nombre d'arganiers arrachés par des spéculateurs sans foi ni loi»*, martèle Tarek Kabbaj, maire de la ville d'Agadir. La réponse ne se fait pas attendre *«Depuis les années 1970 ce sont quelque 13 000 hectares qui ont été détruits conformément aux procédures administratives et judiciaires en vigueur»*, affirme le haut commissaire aux eaux et forêts et à la lutte contre la désertification, Abdeladim Lhafi. Celui-ci met l'accent sur la nécessité de définir une approche de développement territorial qui soit cohérente et complémentaire plutôt qu'une seule stratégie sectorielle.

INTERVIEW...



Bachir Saoud, président de l'agence nationale de développement des zones oasiennes et de l'Arganier (ANDZOA)

«Tous les efforts sont éparpillés»

Dégradation de l'écosystème, surpâturage, surexploitation, destruction du stock... vous devez faire face à de grands défis...

Effectivement. Les défis sont de taille. Et c'est cela même qui explique les raisons de la mise en place d'une telle agence. Notre mission consiste donc à revaloriser la filière via la réalisation de projets de préservation et de protection de l'écosystème arganier. Il s'agit également de développer des opérations de régénération de cet arbre endémique. La recherche scientifique sur ce chapitre serait d'un apport crucial. C'est la clé de toute mesure de réhabilitation et de reconstitution de ce patrimoine universel. Il faut avouer que nous sommes incapables jusqu'à présent de dévoiler tous les secrets de la diversité génétique ainsi que toutes les vertus pharmaceutiques et cosmétiques de l'arganier.

L'essentiel pour nous est de ramener les programmes de recherche vers plus de convergence. Car le problème majeur est que tous ces efforts sont éparpillés. Et cela arrive souvent qu'on se retrouve, en fin de compte, avec des projets similaires. Je peux vous dire qu'on a reçu plus de 100 demandes de projets traitant pour la plupart des mêmes sujets.

A côté de tout cela il faudrait ajouter la dimension socioéconomique, sachant que la valorisation de la filière pourrait avoir des retombées bénéfiques sur les populations pauvres. A ce jour, la valorisation de l'huile d'argan et des autres sous-produits ne profite qu'à l'aval de la filière, c'est-à-dire la partie marketing et commercialisation. Raison pour laquelle le Plan Maroc Vert a tracé la voie de l'agrégation pour que les bénéfices et les surplus générés soient retournés et redistribués sur les populations concernées.

Pensez-vous que nous sommes prêts à ratifier le protocole de Nagoya ?

Je pense qu'il est temps de garantir un partage juste et équitable des avantages tirés de l'utilisation des ressources génétiques. C'est d'ailleurs l'objet d'un tel traité. Ce n'est plus un secret pour personne que l'accès aux ressources génétiques au Maroc n'est régi par aucun cadre réglementaire. Nos ressources sont même devenues des sources d'enrichissement sous d'autres cieux. Néanmoins, un certain nombre de contraintes se dressent devant nous, pour ne citer que le manque de coordinase développement du secteur.

Encourager la recherche scientifique requiert la disposition de moyens financiers importants...

Sans aucun doute. Pourtant il ne faut pas rester les bras croisés. Je tiens à préciser que ce ne sont pas les bailleurs de fonds qui font défaut. Je saisis l'occasion pour adresser à nos chercheurs scientifiques d'unifier les efforts et de collaborer ensemble via un partage viable des connaissances et techniques sur des projets qui soient innovants. Au lieu de continuer de travailler pour le compte d'instituts et de laboratoires étrangers.

La valeur ajoutée de nos ressources génétiques devrait profiter essentiellement à notre pays.

Mohamed Mounjid

Source: <http://www.lesoir-echos.com/a-qui-profite-l%E2%80%99arganier%E2%80%89/economie/37028/>

Agadir : Premier congrès international de l'arganier

Par Yassine SABER

Jeudi, 01 Décembre 2011 14:36

Après la création de la Fédération interprofessionnelle de la filière d'argan et la signature du contrat-programme de la filière lors des dernières Assises de l'agriculture, l'arganier se dote aussi de son congrès international au chef-lieu du Souss. Du 15 au 17 décembre courant, le ministère de l'Agriculture et de la pêche maritime, en collaboration avec le Haut commissariat aux eaux et forêts et à la lutte contre la désertification, organiseront donc la 1^e édition de cette rencontre. Placé sous le thème «Acquis et perspectives de la recherche scientifique», l'événement sera décliné autour de quatre axes scientifiques, notamment l'écosystème de l'arganier, son itinéraire technique, la valorisation des produits issus de cet arbre endémique et le fonctionnement de l'écosystème arganeraie dans la région. Selon le comité d'organisation, l'objectif principal du congrès est de permettre la contribution à la consolidation d'un plan d'action visant le développement de la filière sur des bases scientifiques, mais aussi de partager les connaissances entre les spécialistes et les acteurs publics et privés de la filière. Le programme de la rencontre se focalisera principalement sur la présentation des différentes études effectuées par les équipes de recherche, mais aussi sur les orientations stratégiques de développement du secteur qui produit entre 1.500 et 4.000 tonnes d'huile d'argan. Ce chiffre résume l'importance que revêt cet arbre qui représente 14,25% de la forêt marocaine (deuxième essence forestière du pays) et qui s'étend de la ville d'Essaouira jusqu'à la région du Souss et Guelmim. Les résultats du programme de recherche d'appui au «projet arganier» de l'Institut agronomique et vétérinaire Hassan II d'Agadir ont permis, après 5 ans de travaux de prospection, de suivi et d'analyse des facteurs de production des arbres sélectionnés au niveau de toute la réserve de la biosphère de l'arganier (RBA) de sélectionner 12 clones performants pour leurs critères de rendement en huile, 34 autres pour l'huile seulement et 27 dédiés au concassage. Il est à noter que la culture de l'arganier représente près de 11% du chiffre d'affaires agricole de la région. Elle occupe en effet une aire géographique de 800.000 ha dont 80% dans la région Souss-Massa-Drâa. La filière couvre à elle seule 86% de la production nationale. Chaque arganier produit 10 à 30 kg de fruits et environ 38 kg de noix alors que 2,6 kg d'amandes génèrent 1 litre d'huile. L'huile d'argan a acquis son indicateur géographique protégé (IGP) de la part de la Commission nationale des signes distinctifs d'origine et de la qualité du ministère de tutelle. Actuellement, l'IGP est opérationnel depuis 3 ans, puisqu'il a été inscrit dans le registre de l'Office marocain de la propriété industrielle et commerciale (OMPIC).

SOUSS MASSA DRAÂ

Agadir fête l'arganier

La ville d'Agadir a abrité, du 15 au 17 décembre, les manifestations du premier Congrès international de l'arganier, organisé sur le thème «Acquis et perspectives de la recherche scientifique».

ABDELFATTAH ABERBRI

La cérémonie d'ouverture a été présidée par Aziz Akhannouch, ministre de l'Agriculture et de la pêche maritime. Y ont assisté Abdeladim Lhafi, Haut commissaire aux eaux et forêts et à la lutte contre la désertification, Mohamed Boussaid, wali de la région SMD, Brahim Hafidi, président du Conseil de la région SMD, les élus, les présidents de la profession de la filière de l'arganier, les représentants des institutions de la société civile, les chercheurs et les enseignants chercheurs.

Le ministre de l'Agriculture et de la pêche maritime a souligné que les travaux de ce congrès se sont articulés autour d'un thème stratégique, vu l'ampleur que revêt l'arganier en tant que vecteur pivot du développement écono-

LES CLÉS

Réhabilitation

- Les arganeraies, étant des espaces qualifiés de complexes, ceci fait de leur sauvegarde et de leur développement l'affaire de toutes les composantes qui y sont impliquées.

- Elles se veulent, par conséquent, des espaces à connotation sociale, territoriale et environnementale, où se manifestent l'interdépendance et l'interactivité.

- Le développement de ces espaces vitaux suscite l'implication effective et engagée de tous les acteurs concernés du développement de ces systèmes, dans le maintien de leur durabilité, le fonctionnement et la réhabilitation, l'amélioration des conditions de vie de la population y évoluant.

multitude de programmes ambitieux élaborés par l'État et dédiés aux arganeraies. De ce fait, les objectifs opérationnels assignés, au terme de ce premier congrès, se résument dans l'échange d'expériences et d'expertises scientifiques et techniques, selon une approche participative et inte-



Le ministre de l'Agriculture et de la pêche maritime a souligné que les travaux de ce congrès se sont articulés autour d'un thème stratégique.

tionnement et dans la réhabilitation et d'autre part, dans l'amélioration des conditions de vie de la population y évoluant et des droits ayants droit, en l'occurrence.

Pour sa part, Abdeladim Lhafi, haut commissaire aux Eaux et forêts et à la lutte contre la désertification a fait remarquer, au terme d'une allocution prononcée à cette occasion, la nécessité de conserver les écosystèmes et celle, également, de la maîtrise, en termes de régénération des plants. Il a ainsi mis en exergue l'importance des avancées du programme de régénération artificielle, étalé entre 2005 et 2014. Le haut commissaire a rappelé l'importance de la mise en vigueur de textes de loi relatifs à l'organisation des pâturages et des activités entravant l'épa-

la perte de deux tiers d'espaces de régénération d'arganier, à cause de l'urbanisme et de l'exercice d'activités agricoles nuisant à la biosphère. Il a procédé à l'énumération des réalisations en terme de promotion de la filière grâce à l'implication du conseil de la région SMD, lequel a veillé à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une série de projets colossaux ayant débouché sur la promotion de la filière ce qui a permis la génération d'un bon nombre d'emplois.

Comme il a rappelé de la diversité génétique caractérisant l'arganier, impliquant l'exhaustivité de la recherche scientifique qui devrait s'opérer à long terme.

Aussi, a-t-il préconisé la lutte contre les incendies dans les espaces forestiers et l'organisa-



vu l'ampleur que revêt l'arganier en tant que vecteur pivot du développement économique et social et vu, encore, l'importance dont s'adjuge la recherche scientifique et technique, devenue, aujourd'hui, un levier de développement durable et dont le recours en termes d'écosystèmes est quasi requis et bien entendu en termes de régénération et d'exploitation de l'arganier, l'arbre symbole de la région, l'arbre endémique, défiant la sécheresse et la désertification et constituant un champ fertile pour les chercheurs. L'attribution d'une manifestation de cette ampleur, à la recherche scientifique œuvrant pour le développement de la filière de l'arganier, procure à cette rencontre une connotation multidimensionnelle, qui conjugue les traits économiques, scientifiques, sociaux, territoriaux et développementaux.

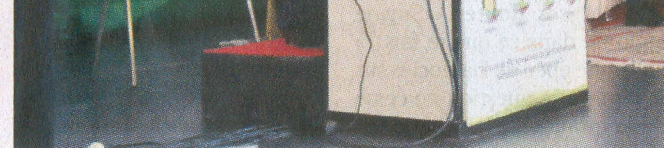
L'événement s'avère, aussi fort que prometteur dans la mesure où il constitue, désormais, l'occasion propice pour l'opérationnalisation d'une

d'expertises scientifiques et techniques, selon une approche participative et interactive entre les chercheurs nationaux et internationaux, les gestionnaires des domaines forestiers, les acteurs économiques et autres et également, dans l'apport d'appui au plan d'action visant le développement et la promotion de la filière de l'arganier sur des bases scientifiques solides. Les arganeraies, étant des espaces qualifiés de complexes, cela fait de leur sauvegarde et de leur développement l'affaire de toutes les composantes qui y sont impliquées.

Elles se veulent, par conséquent, des espaces à connotation sociale, territoriale et environnementale, où se manifestent l'interdépendance et l'interactivité. Par conséquent, le développement de ces espaces vitaux suscite, impérativement, l'implication effective et engagée de tous les acteurs concernés par le développement de ces systèmes, d'une part dans le maintien de leur durabilité et de leur fonc-

vigueur de textes de loi relatifs à l'organisation des pâturages et des activités entravant l'épanouissement de ces espaces, notamment les domaines forestiers, dont les droits devraient être valorisés et sauvegardés, via ladite adéquation entre la création de projets de développement et la sauvegarde des espaces vitaux abritant l'arganier, de sorte que les projets sectoriels ne se réalisent pas au détriment du processus de développement et de promotion des espaces de biosphère. Une série de mesures juxtaposées ont été évoquées par le haut commissaire à savoir la pérennisation du commerce équitable, la certification des forêts, la prise en considération par les chercheurs scientifiques de tous les impératifs contraignant l'arganier et la sensibilisation à l'importance de la conservation du patrimoine forestier, le facteur humain étant à l'origine de tous les impératifs de par son évolution au sein de l'écosystème. Le président de la région, quant à lui, a souligné

Aussi, a-t-il préconisé la lutte contre les incendies dans les espaces forestiers et l'organisation des pâturages.■



Signature de deux conventions

“ *L'attribution d'une manifestation de cette ampleur à la recherche scientifique œuvrant pour le développement de la filière de l'arganier procure à cette rencontre une connotation multidimensionnelle* ”.

Le premier congrès de l'arganier à tendances pro et perspectives a été couronné par la signature de deux conventions. Il s'agit de la convention cadre de partenariat, parafée entre le ministère de l'Agriculture et de la pêche maritime, le haut commissariat aux Eaux et forêts et à la lutte contre la désertification, l'Agence nationale pour le développement des zones oasiennes et de l'arganier, la Fédération marocaine interprofessionnelle de l'argan et la Fédération marocaine des associations des ayants droit usagers de l'arganier. Cette convention a pour objectif l'élaboration d'un programme permettant à la population évoluant dans

ces espaces l'accès aux prestations de base, telles que l'enseignement de leurs enfants et leur accompagnement en matière de formation.

La convention bilatérale conclue entre l'Agence nationale pour le développement des zones oasiennes et de l'arganier et la Fédération interprofessionnelle marocaine de l'argan, s'assigne comme objectif la responsabilisation de l'ensemble des acteurs professionnels et de l'administration en termes de mise en œuvre des plans d'action inscrits dans le Plan Maroc vert relatifs au développement des filières agricoles et la détermination des engagements des différentes parties concernées.